

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 333

présenté par

M. Causse, Mme Krimi, Mme Charvier, M. Zulesi, Mme Bureau-Bonnard, Mme Fontenel-
Personne, Mme De Temmerman, Mme Brulebois, M. Besson-Moreau, M. Morenas, Mme Tuffnell,
Mme Riotton, Mme Gomez-Bassac, M. Batut, M. Roseren, Mme Bono-Vandorme, M. Thiébaud,
M. Jolivet, Mme Trisse, Mme Hammerer, Mme Hérin et Mme O'Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.